

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 05

Séance du : 2 avril 2024

Objet : Attribution des subventions aux associations – Année 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Robin LHENRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

L'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget.

Il est donc nécessaire, après l'avis des Commissions Finances et Travaux qui se sont réunies les 2 décembre 2023 et 23 mars 2024, que le Conseil Municipal se prononce sur les montants des subventions accordées aux associations comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention proposée
Anciens combattants	200 €
Les Croqueurs de Pommes	50 €
AHSSEA	200 €
Habitants du Sabot	100 €
Des Musiques pour Tous	200 €
Coopérative École Élémentaire (53 élèves x 21€)	1 113 €
Coopérative École Maternelle (47 élèves x 21€)	987 €
Épi'cerise	75 €
Gratuité scolaire (collégiens) (40 collégiens x 18€)	720 €
Sorties éducatives élèves du secondaire	250 €
Le Souvenir Français	50 €
La Croix Rouge	75 €
Cartes Avantages Jeunes (prévision de 55 cartes x 9€)	495 €
Demandes en cours d'année	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 515 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution des subventions de l'année 2024 telles qu'énumérées ci-dessus.

**Nombre de votants : 14**

**Vote : 14 Pour.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA